



Héritage après un décès de mon père

Par **phm67**, le **29/10/2012 à 11:05**

Bonjour, mon père étant décédé il y a 3 mois de cela et l'ayant appris malheureusement que maintenant, j'aurai aimer savoir qu'elle sont mes droits à l'héritage sachant que j'étais son 1er enfant d'un précédent mariage et qu'il c'était remarié et à eu une fille avec sa seconde femme. Merçi pour vos réponse !

Par **amajuris**, le **29/10/2012 à 13:01**

bjr, vous êtes héritier réservataire de votre père décédé et à ce titre vous avez droit à une part minimale de l'actif de sa succession en fonction du nombre de descendants; rncdt

Par **phm67**, le **29/10/2012 à 14:13**

merçi pour votre réponse

Par **trichat**, le **29/10/2012 à 18:07**

Bonjour, Tout d'abord, vous devez savoir que votre belle-mère a droit en pleine propriété à 1/4 de l'actif net successoral de votre père. S'il y a un logement, elle bénéficie pendant un an d'un "droit de jouissance" à titre gratuit. Puis, si elle en fait la demande, elle disposera d'un droit d'habitation et d'usage des meubles meublant jusqu'à son décès. Quant à vous et votre

soeur, en l'absence d'autres enfants, la réserve (dont a parlé amatjuris) est égale à 1/2 de l'actif net successoral. Il reste donc 1/4 que votre père a pu transmettre, soit par donation soit par testament à la (aux) personne(s) de son choix. S'il n'a pris aucune disposition, ce 1/4 est partagé entre vous et votre soeur.

Cordialement.